

## ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

### Assemblée du Conseil départemental du 30 juin 2023 : retour sur les sujets essentiels

L'Assemblée départementale gardoise s'est réunie en séance plénière vendredi 30 juin 2023. Cette séance du milieu de l'année est traditionnellement marquée par les sujets budgétaires et financiers.

Publié le 05/06/2023 -



#### Vote du compte administratif

Le Compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'année précédente (2022) - en recettes et en dépenses.

#### La décision modificative N° 1 du budget

Une Décision modificative (DM) est une délibération qui permet de modifier le Budget primitif voté en début d'année en prenant en compte les événements susceptibles de survenir en cours d'année. Elle permet de supprimer des crédits antérieurement votés, d'intégrer de nouvelles dépenses ou de nouvelles recettes. La décision modificative reprend les résultats de l'exercice précédent. La DM1 votée lors de la séance du 30 juin s'élève à près de 105 M€.

Parmi les autres sujets remarquables de cette séance il faut aussi retenir le vœu relatif à la refonte des contrats de ville « non à la sortie du dispositif de quartiers des communes de La Grand'Combe, Saint-Ambroix et Anduze ».

#### Zoom sur... La prévention incendie

*Le début de l'été remet sur le devant de la scène le rôle essentiel des sapeurs-pompiers gardois. En 2022, 3 700 ha et 75 habitations ont été sauvés grâce à l'intervention des agents du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La participation au fonctionnement du SDIS en 2023 s'élève à 51,8 M€. Le Conseil départemental a également investi la lutte contre les incendies par la prévention, en assurant un appui technique et un soutien aux activités de débroussaillage et au pastoralisme.*

#### C'est voté



C'EST VOTÉ !

C'est voté - Séance du 30 juin 2023

1 documents

Publié le 30/06/2023 -

Compte-rendu des délibérations votées à la séance du 30 juin 2023



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi*

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

*2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*